

## **RÉPONSE DU COMITÉ EXÉCUTIF AU RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE SUR L'EXAMEN DES CONTRATS PORTANT SUR LE BILAN DE SA SEPTIÈME ANNÉE D'ACTIVITÉS**

---

### **Mise en contexte**

La Commission sur l'examen des contrats a déposé le bilan de sa septième année d'activités, l'année 2017, assorti de recommandations au conseil municipal du 23 avril 2018 et au conseil d'agglomération du 26 avril 2018.

### **Commentaires d'ordre général**

Dans son rapport, la Commission rend compte du travail accompli et formule six recommandations traitant des thèmes suivants : renseignements contenus dans les sommaires décisionnels et information soumise à la Commission (R-1); critères d'examen de la Commission (R-2, R-3 et R-4); suivi des rapports et recommandations de la Commission (R-5) et recommandation à portée générale (R-6). Le comité exécutif souhaite répondre à ces recommandations.

### ***Recommandation à l'égard des renseignements contenus dans les sommaires décisionnels et de l'information soumise à la Commission***

#### **R-1**

Que les unités d'affaires s'assurent de consigner dans leurs sommaires décisionnels les renseignements pertinents relatifs à d'autres contrats passés ou présents relevant du même projet ou se déroulant dans un même environnement, de façon à offrir une vue d'ensemble du contexte d'un contrat donné.

#### **Réponse à R-1**

Les dossiers décisionnels contiennent les informations utiles à des fins de prise de décision sur un contrat précis au sein de l'ensemble des contrats requis pour un projet spécifique. Le comité exécutif rappelle que les renseignements pertinents relatifs à d'autres contrats passés ou présents relevant du même projet ou se déroulant dans un même environnement, émis ou non par le service responsable du dossier décisionnel en question sont déjà indiqués au sommaire décisionnel conformément au guide d'élaboration des GDD en matière d'octroi de contrats. Le guide d'élaboration des GDD en matière d'octroi de contrats détaille les éléments d'information requis aux sections « Contexte » et « Décisions antérieures » des sommaires décisionnels. Le comité exécutif mandate la direction générale afin de promouvoir l'utilisation de ce guide déjà disponible sur l'intranet.

### **Recommandations à l'égard des critères d'examen**

#### **R-2**

Que la Commission permanente sur l'examen des contrats soit mandatée pour revoir la pertinence des critères d'examen établis en 2011 par les résolutions CM11 0202 et CG11 0082 et faire des recommandations aux conseils municipal et d'agglomération.

#### **R-3**

Considérant la recommandation faite par le Bureau du Vérificateur général en page 290 de son Rapport annuel 2016;

La Commission permanente sur l'examen des contrats demande à l'unanimité à l'Administration de répondre favorablement à la recommandation 4.1.2.C du Rapport du Vérificateur général de la Ville de Montréal pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016, en page 290, qui se lit comme suit : « Nous recommandons à la Direction générale de faire les représentations nécessaires auprès des instances pour revoir les critères d'examen par la Commission permanente sur l'examen des contrats de façon à couvrir les situations où un seul des soumissionnaires se voit adjudger l'ensemble des contrats faisant l'objet d'un appel d'offres et que la somme de ces contrats excède le seuil fixé aux fins d'une analyse (p. ex. 10 M\$). ».

#### **R-4**

La Commission recommande également que cette recommandation s'étende aux situations où un soumissionnaire se voit adjudger une partie des contrats faisant l'objet d'un même appel d'offres et que la somme de ces contrats excède le seuil fixé aux fins d'une analyse (p. ex. 10 M\$).

### **Recommandation à l'égard du suivi des rapports et recommandations de la Commission sur l'examen des contrats**

#### **R-5**

Que l'Administration travaille de concert avec l'inspecteur général afin de proposer un élargissement du mandat de la Commission permanente sur l'examen des contrats pour lui permettre, notamment, de faire un suivi des déboursés et de l'utilisation des contingences dans les contrats qu'elle a étudiés.

### **Réponses à R-2 et R-5**

Le comité exécutif est favorable et propose de mandater la Commission permanente sur l'examen des contrats et de travailler de concert avec l'inspecteur général afin de revoir les critères d'examen établis en 2011 par les résolutions CM11 0202 et CG11 0082 et de faire des recommandations aux conseils municipaux et d'agglomération. Le comité exécutif évaluera la pertinence d'élargir le mandat de la commission suite à la révision des critères d'examen.

## **Réponses à R-3 et R4**

Le comité exécutif est favorable à cette recommandation et mandate la direction générale de changer les critères d'examen établis en 2011 par les résolutions CM11 0202 et CG11 0082 afin qu'ils incluent les deux critères proposés au seuil proposé, soit 10M\$.

## ***Recommandation à portée générale***

### **R-6**

Qu'une présentation de la Stratégie immobilière de la Ville de Montréal soit offerte aux membres de la Commission permanente sur l'examen des contrats et éventuellement à l'ensemble des membres des conseils municipal, d'agglomération et d'arrondissement au cours de l'année 2018.

### **Réponse à R-6**

Le comité exécutif informe les membres de la commission que le Service de la gestion immobilière élaborera, au cours de l'année 2019, un projet de stratégie immobilière, qui, lorsqu'il sera terminé, sera soumis aux instances concernées pour discussion. Par la suite, cette stratégie pourra être présentée à la commission du conseil concernée.

## **En conclusion**

Le comité exécutif remercie les membres de la Commission permanente sur l'examen des contrats pour la quantité et la qualité du travail accompli pendant sa septième année d'existence, en 2017, et pour la pertinence des recommandations découlant de leurs travaux.